



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



NOTE D'INFORMATION n°6

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DES COMMISSIONS DE LIAISON JUN 2019

**Circonscription
de
THONVILLE 1**

@ mél :
ce.ia57-ien-thionville@ac-nancy-metz.fr



**Inspection de l'Éducation
Nationale
Circonscription de Thionville 1
3 allée de la Terrasse
57100 – THIONVILLE**

☎ 03.82.88.64.02

☎ 03.82.83.17.28



**Cette note de service est
à émarger obligatoirement
par tous les enseignants
de l'école, remplaçants
compris ;
elle est à conserver
en archives accessibles
à la consultation.**

Note reçue à l'école le :

NOM	Prénom	Date	Émargement

À

Mesdames les Directrices
Messieurs les Directeurs
Mesdames les enseignantes de CM2
Messieurs les enseignants de CM2
Mesdames et Messieurs les membres du RASED

de la circonscription de Thionville 1

Références :

- Circulaire n°2011-126 du 26 août 2011 relative à la scolarité du socle commun—continuité pédagogique
- Décret n°2015-1929 du 31 décembre 2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège

« Les missions des commissions de liaison sont de définir les aides qui pourront être apportées aux élèves entre la sortie de l'école primaire et la fin de la classe de 6^e. » (Circulaire n°2011-126 du 26 août 2011)

Dans cette perspective, **les professeurs des écoles de CM2** participeront, tout comme les professeurs principaux de 6^e et les professeurs de français et de mathématiques de 6^e, aux commissions de liaison qui se tiendront dans les locaux du collège suivant deux logiques distinctes selon les choix opérés par les chefs d'établissement du second degré concernés.

Collège Évariste Galois	Collège La Milliaire	Collège Charlemagne	Collège H. Boucher
Commission de liaison commune aux écoles de secteur	Commission de liaison personnalisée	Commission de liaison personnalisée	Commission de liaison personnalisée
Mardi 25 juin 2019 de 13h30 à 15h30	Le Collège La Milliaire prendra directement contact avec les écoles du secteur pour organiser le calendrier personnalisé de rencontres.	Le Collège Charlemagne prendra directement contact avec les écoles du secteur pour organiser le calendrier personnalisé de rencontres.	Mardi 18 juin 2019 selon l'ordre de passage suivant : - 14h à 15h : école élémentaire Petite Saison - 15h à 16h : école primaire Poincaré - 16h à 17h : école primaire Beauregard. À la demande du collège, les professeurs des écoles de CM2 se muniront des copies papier du LSU de fin de CM2 des élèves de leurs écoles.

La présence du **directeur d'école** est souhaitée pour les commissions de liaison personnalisées, dans la mesure des possibilités.

Un **membre du RASED** pourra être présent, dans la mesure des disponibilités et des besoins.

L'objectif premier de la commission de liaison est de **définir les aides et les accompagnements à apporter** plus particulièrement aux élèves dont les acquis scolaires sont susceptibles d'être fragiles à l'issue de l'école élémentaire, via la **construction des PPRE passerelles** (Annexe 1).

En effet, le PPRE passerelle est un dispositif d'aide et d'accompagnement dont la construction associe professeurs des écoles et professeurs de collège. Cela nécessite un temps d'échanges d'informations et d'élaboration collective des réponses à apporter à chaque élève concerné, et ce par les enseignants des deux degrés. Les PPRE passerelles seront donc à construire dans leur intégralité le jour de la commission de liaison. Pour mener à bien ces co-constructions, les professeurs des écoles de CM2 se muniront des documents permettant un étayage des acquis et des difficultés de ces élèves.

Par ailleurs, l'avis des professeurs des écoles pourra être sollicité pour les élèves de 6^e pour lesquels la validation de certaines compétences est questionnée dans le cadre des bilans de fin de cycle 3 réalisés par l'équipe pédagogique de 6^e.

Enfin, dans le but d'aider nos collègues du second degré à constituer les classes de 6^e, les professeurs des écoles de CM2 compléteront le tableau fourni en Annexe 2 intitulé « **fiche passerelle CM2-6^e** » et l'adresseront par mail au collège dès que possible, et ce **pour le 3 juin 2019**.

Tous les élèves de la classe qui relèvent du collège de secteur doivent y figurer.

Je vous remercie par avance de votre collaboration et de l'attention que vous porterez à ces indications, dont je souhaite qu'elles nous permettent de travailler ensemble de façon constructive au bénéfice de chaque élève.



Audrey LEININGER

Copie : Proviseurs et Principaux des collèges Évariste Galois, Charlemagne, Hélène Boucher et La Milliaire.